

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi, le 20 septembre 2011
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents :

MM.	Donald Badger, maire de	Bolton-Ouest
	Martin Bellefroid, maire de	St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River
	Gilles Decelles, maire de la ville de	Lac Brome
	Jean-Guy Demers, maire de la	ville de Dunham
	Claude Dubois, maire de la	ville de Bedford
	Josef Hüsler, maire de la	ville de Farnham
	Roland Lemaire, maire de	Frelighsburg
	Steven Neil, maire de	Brigham
	Pierre Pelland, maire de la	ville de Sutton
	Réal Pelletier, maire de	St-Armand
	Yvon Pepin, représentant de	Cowansville
	Laurent Phoenix, maire de	Ste-Sabine
Mme	Pauline Quinlan, mairesse de la	ville de Bromont
Mme	Sylvie Raymond, mairesse du	village d'East-Farnham
	Albert Santerre, maire de	Saint-Ignace-de-Stanbridge
	Tom Selby, maire du village de	Brome
Mme	Ginette Simard-Gendreau, mairesse de	Notre-Dame-de-Stanbridge
	Gilles St-Jean, maire du	canton de Bedford
	Greg Vaughan, maire de	Stanbridge East

Sont absents :

MM.	Gilles Rioux, maire de	Stanbridge Station
	Jean-Charles Bissonnette, maire d'	Abercorn

Formant quorum sous la présidence d'Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville et également présents, monsieur Robert Desmarais, directeur général et secrétaire-trésorier, Francis Dorion, directeur du service de la gestion du territoire et Me Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 16 août 2011
4. Présentation du rapport annuel 2010-2011 de la Sûreté du Québec par le capitaine Léveill 
5. Actualit s du CLD :
 - 5.1. Service Tourisme et Culture
 - 5.2. Actualisation de la strat gie touristique
 - 5.3. Nouveau trac  de la route des vins
 - 5.4. Invitation au 5   7 de Line Brault le 6 oct. au Domaine des C tes d'Ardoise
6. Approbation de paiement au CLD du montant de 414 515\$ provenant du MDEIE
7. Rapport du comit  de transport du 8 septembre :
 - 7.1. Rencontre pour les usagers du transport adapt  le 23 septembre   1h30   la MRC
 - 7.2. Augmentation tarifaire en date du 1  janvier 2012
 - 7.3. Demande de subvention   la Caisse populaire
8. Rapport du comit  PGMR du 7 septembre :
 - 8.1. Projet de biom thanisation de la RIEDSBM
 - 8.2.  cocentres mobiles
9. Rappel de l'invitation du 22 sept.   19h30 : Projet de biom thanisation de la RIEDSBM
10. Suivi du dossier des  lots d structur s
11. Certificats de conformit  :
 - 11.1. R glements 398-2011; 399-2011; 400-2011; 401-2011; et 402-2011 de Stanbridge East
 - 11.2. R glements 982-01-2011 et 876-70-2011 de la ville de Bromont- - - Annexe A et Annexe C
 - 11.3. R glement 386 de la ville de Farnham
 - 11.4. R glement 1722 de la ville de Cowansville - - - Carte
12. Autorisation pour la signature du contrat de service avec Loisir et Sport Mont r gie

- relativement à la réalisation d'un plan stratégique visant le développement d'un réseau intermunicipal de sentiers multifonctionnels au coût de 50 000\$
13. Autorisation de procéder au second paiement (8 000\$) au GRAPP pour le projet PDZA d'accès à la Terre
 14. Rapport du comité de sécurité publique du 8 septembre :
 - 14.1. Rapport des activités d'avril-mai et juin-juillet, du PARL et des effectifs
 - 14.2. Rapport annuel 2010-2011
 - 14.3. Problème de vitesse à l'entrée sud de Dunham
 - 14.4. Suivi des règlements municipaux
 - 14.5. Nouveau poste de police : suivi du dossier
 15. Rapport du comité réseau santé du 12 septembre:
 - 15.1. Suivi-Comité recrutement de médecins
 - 15.2. Suivi- lits de longue durée
 16. Rappel : invitation au colloque « Des jeunes actifs pour des communautés en santé » : mardi le 27 septembre à l'Auberge Des Carrefours
 17. Autorisation de signature de l'entente relative à la Réalisation du Projet Jeunes en mouvement Brome-Missisquoi, modifiée par l'addenda 1
 18. Rapport du comité administratif du 13 septembre:
 - 18.1. Travaux d'agrandissement :
 - 18.1.1. Signature de l'entente avec le FMV
 - 18.1.2. Travaux de recherche et de suivi du stationnement écologique : mandats aux partenaires
 - 18.2. Médiation avec St-Alexandre sur les droits des carrières et sablières : entente
 - 18.3. Lancement de l'appel de propositions pour l'internet haute vitesse
 - 18.4. Maison du Tourisme des Cantons de l'Est : demande de partenariat de la MRC La Haute Yamaska
 19. Autorisation de signer le contrat d'échange de terrains et de servitude avec R. Raymond
 20. Préparation du financement permanent pour les travaux d'agrandissement de l'édifice et du stationnement
 21. Acceptation des livrables et autorisation du paiement pour le contrat de relevé topographique par photogrammétrie aérienne pour les sites de carrières et sablières effectué par Groupe info consult inc.
 22. Cours d'eau Octave Gaudreau : rejet des soumissions et annulation des travaux prévus
 23. Congrès de la FQM du 29 septembre au 1^{er} octobre
 24. Séance de travail avec les DG des municipalités locales le 24 octobre
 25. Souper de Noël des maires
 26. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour septembre / octobre
 27. Correspondance
 28. Questions diverses
 29. Deuxième période de questions du public
 30. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

304-0911

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE PELLAND
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé en ajoutant le sujet de l'« *Ériochloé velue* » (sujet proposé par Martin Bellefroid) et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 AOÛT 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :**

305-0911

D'adopter le procès-verbal de la séance du 16 août 2011 tel que rédigé.

ADOPTÉ

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2010-2011 DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le Capitaine Robert Léveillé présente aux maires le rapport annuel 2010-2011 de la Sûreté du Québec. Le Capitaine fait remarquer qu'il y a eu plus de 12 000 cartes d'appel pour des interventions policières de toutes sortes. De ce nombre, 2 426 étaient pour les alarmes intrusions entraînant le déplacement d'effectifs policiers. Les alarmes fondées représentent moins de 1% de ces appels. Le Capitaine presse les municipalités n'ayant pas encore adopté le RM-110 (Règlement sur les systèmes d'alarme intrusion) à le faire afin que les interventions policières puissent être davantage utiles pour la communauté.

ACTUALISATION DE LA STRATÉGIE TOURISTIQUE

Monsieur Mario Thibeault, directeur général du CLD, présente les discussions du Conseil d'administration du CLD pour planifier le budget 2012 et mettre à jour la stratégie touristique. D'une part, le prochain budget tiendra compte de trois (3) lignes directrices, soit :

1. Priorité à la création d'emplois
2. Priorité aux secteurs : industriel, touristique et agroalimentaire
3. Respect de la directive de la MRC quant à l'augmentation des quotes-parts

Le CLD poursuit la mise en œuvre du plan stratégique de diversification et de développement économique de Brome-Missisquoi. Le CLD prévoit réviser le positionnement de la région de Brome-Missisquoi et du service tourisme et culture en plus d'actualiser la stratégie de développement touristique. Enfin, en s'assurant d'une transition adéquate, le CLD remet progressivement le dossier viticole entre les mains de l'organisme Vignoble Brome-Missisquoi (VBM).

NOUVEAU TRACÉ DE LA ROUTE DES VINS DE BROME-MISSISQUOI

306-0911

CONSIDÉRANT que le CLD a reçu trois demandes de différentes entités pour modifier le tracé de la Route des vins ;

CONSIDÉRANT que les démarches appropriées auprès des vignobles de la région ont été effectués par le CLD en collaboration avec VBM (Vignobles Brome-Missisquoi) afin de connaître leur position quant au nouveau tracé de la Route des vins;

CONSIDÉRANT que le nouveau tracé de la Route des vins rejoint trois nouvelles municipalités et que deux de ces municipalités sont déjà des destinations touristiques connues ;

CONSIDÉRANT que la Route des vins est un des produits d'appel qui amène des touristes dans la région ;

CONSIDÉRANT que les coûts d'ajout de panneaux seront assumés à 50 % par la MRC, à 25 % par le CLD et à 25 % par les 17 vignobles;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la résolution adoptée par le comité exécutif du CLD concernant le nouveau tracé de la Route des vins de Brome-Missisquoi.

D'accepter le dépôt du nouveau tracé à Tourisme Québec afin que celui-ci modifie l'entente de signalisation de la Route des vins d'ici la fin de l'automne 2011.

ADOPTÉ

VERSEMENT AU CLD DE L'AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DU MDEIE

307-0911

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU :**

D'autoriser le versement au CLD d'une somme de 414 515,00 \$ provenant du MDEIE.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

ZONES TARIFAIRES ET MODE DE PAIEMENT

308-0911

CONSIDÉRANT que les raisons pour lesquelles les zones tarifaires ont été instaurées n'ont plus leur raison d'être;

CONSIDÉRANT la difficulté qu'ont les usagers et les chauffeurs à comprendre le système de tarification basé sur les zones tarifaires;

CONSIDÉRANT que le système de poinçons actuel fait perdre des revenus d'usagers en raison d'une gestion difficile des cartes (clientèle moins autonome, oubli ou mauvaise compréhension des consignes des chauffeurs);

CONSIDÉRANT que la nouvelle tarification encouragera les déplacements des transports collectifs;

CONSIDÉRANT que, selon l'estimation effectuée, les revenus des usagers atteindraient le minimum budgété en 2011;

CONSIDÉRANT que le service de transport adapté *Pour Nous* de Waterloo utilise déjà ce modèle avec succès;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'éliminer les zones tarifaires, de modifier la tarification des usagers ainsi que le mode de paiement à partir du 1^{er} janvier 2012 par :

Tarification : 2.40 \$ / déplacement dans une même municipalité
 3.50 \$ / déplacements entre 2 municipalités
 13.00 \$ / déplacements en transport adapté hors-territoire (Granby et St-Jean-sur-Richelieu et seulement pour des raisons médicales)
 * Peu importe le mode de paiement

Modes de paiement : - comptant;
 - billets vendus en livret de 10;
 - tarification à l'utilisation (voir note explicative).

Tarification à l'utilisation : selon leur moyenne annuelle de déplacements, les usagers moins autonomes pourront effectuer un paiement mensuel en fonction de leur utilisation. À l'aide d'un rapport statistique individuel des déplacements, un ajustement sera effectué annuellement pour chacun des usagers.

ADOPTÉ

DEMANDE DE SUBVENTION - CAISSE POPULAIRE

309-0911

CONSIDÉRANT que depuis 2007, aucune publicité n'a été envoyée aux résidents de la MRC concernant l'offre de service en transport collectif;

CONSIDÉRANT que le dernier publipostage avait entraîné une augmentation du nombre de déplacements en transport collectif;

CONSIDÉRANT que la nouvelle tarification avantagera les usagers en transport collectif;

CONSIDÉRANT que les demandes de participations financières doivent être déposées aux caisses populaires avant le 30 septembre 2011;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ROLLAND LEMAIRE
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU :**

D'appuyer le service de transport collectif dans sa demande de subvention à la caisse populaire de Brome-Missisquoi, de Bedford et de Farnham. Cette subvention permettrait d'effectuer un publipostage à tous les résidents de la MRC concernant l'offre de service en transport collectif.

ADOPTÉ

SUIVI DU DOSSIERS DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

Monsieur Francis Dorion informe le conseil que la CPTAQ procédera à l'écriture de l'orientation préliminaire concernant les îlots déstructurés, laquelle devrait être acheminée à la MRC au début du mois d'octobre. Par la suite, la MRC enverra le tout aux municipalités locales afin qu'elles puissent confirmer par résolution le contenu de l'orientation. Il importe de souligner que toutes les municipalités locales doivent adopter une résolution à l'effet qu'elles consentent au contenu de l'orientation préliminaire. À défaut de quoi, l'effet de gel perdurera sur l'ensemble du territoire de la MRC.

D'autre part, le dossier concernant l'affectation agricole dynamique suit son cours. La majorité des municipalités locales ont émis leurs commentaires à cet effet. Pour celles ne s'étant pas encore prononcés, il est primordial de le faire dans les meilleurs délais.

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS 398-2011; 399-2011; 400-2011; 401-2011 ET 402-2011 DE STANBRIDGE EAST

310-0911

CONSIDÉRANT que le conseil a confirmé, le 18 août, la conformité des règlements 398-2011; 399-2011; 400-2011; 401-2011; 402-2011 de la municipalité de Stanbridge East et que cette dernière a tenu l'ouverture du registre conformément à la loi;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stanbridge East a procédé à la révision des règlements suivants:

- règlement relatif au plan d'urbanisme : nouveau règlement 398-2011
- règlement relatif au zonage : nouveau règlement 399-2011
- règlement relatif au lotissement : nouveau règlement 400-2011
- règlement de construction : nouveau règlement 401-2011
- règlement sur les conditions d'émission de permis de construction : nouveau règlement 402-2011

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU:

De déclarer les règlements 398-2011; 399-2011; 400-2011; 401-2011; 402-2011 de la municipalité de Stanbridge East **conformes** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 982-01-2011 DE LA VILLE DE BROMONT

311-0911

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 25 août 2011 son règlement numéro 982-01-2011;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement 982-2011 (PPCMOI) vise à ajouter comme zone admissible les zones adjacentes au boulevard Pierre-Laporte et comprises entre l'Autoroute 10 et la rue Shefford;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:

De déclarer le règlement 982-01-2011 de la ville de Bromont **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement de la Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 876-70-2011 DE LA VILLE DE BROMONT

312-0911

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 15 septembre 2011 son règlement numéro 876-70-2011;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 vise à :

- Créer la zone R01-126-1 à même une partie des zones R01-126, R01-127 et H01-128 ;
- Ajout d'une grille des spécifications pour la zone R01-126-1 ;
- Modifier le plan de zonage par l'agrandissement des limites de la zone R01-163 à même une partie de la zone H01-137.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 876-70-2011 de la ville de Bromont **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement de la Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ:
RÈGLEMENT 386 DE LA VILLE DE FARNHAM**

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 14 septembre 2011 son règlement numéro 386;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage numéro 171 vise à :

- Ajouter des précisions concernant l'implantation des spas et piscines dans la cour avant secondaire ;
- Effectuer un remplacement de la grille des spécifications de la zone H1-06 notamment pour permettre l'usage résidentiel unifamilial contigu;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 386 de la ville de Farnham **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ:
RÈGLEMENT 1722 DE LA VILLE DE COWANSVILLE**

CONSIDÉRANT que la ville de Cowansville a transmis à la MRC le 14 septembre 2011 son règlement numéro 1722;

CONSIDÉRANT que ce règlement modifiant le règlement de zonage 1510 et de son plan vise à :

- Modifier le plan de zonage en créant la zone Rbs-1 à même une partie des limites de la zone Rb-16 (secteur JA Deragon);
- Ajouter à la grille des constructions et des usages des dispositions pour la nouvelle zone Rbs-1;
- Ajouter à la grille des normes d'implantation des dispositions pour la nouvelle zone Rbs-1;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1722 de la ville de Cowansville **conforme** aux objectifs du schéma d'aménagement révisé deuxième remplacement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

313-0911

314-0911

ADOPTÉ

**AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE AVEC LOISIR
ET SPORT MONTÉRÉGIE RELATIVEMENT À LA RÉALISATION D'UN PLAN
STRATÉGIQUE VISANT LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU INTERMUNICIPAL
DE SENTIERS MULTIFONCTIONNELS**

315-0911

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite réaliser un plan stratégique visant le développement d'un réseau intermunicipal de sentiers multifonctionnels sur son territoire;

CONSIDÉRANT que *Loisir et Sport Montérégie* est un organisme à but non lucratif, reconnu par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour assumer la mission en loisir et en sport sur le territoire de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que *Loisir et Sport Montérégie* a réalisé, par le passé, plusieurs mandats relatifs à l'aménagement de sentiers récréatifs;

CONSIDÉRANT que l'article 938 (alinéa 2.1) du *Code municipal* prévoit une exception aux règles usuelles d'appel d'offres : un contrat passé avec un organisme à but non lucratif n'est pas soumis à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le projet de réalisation d'un plan stratégique visant le développement d'un réseau intermunicipal de sentiers multifonctionnels a obtenu une subvention de 15 000\$ du FDR de la CRÉ et une subvention de 30 000\$ du Pacte rural;

CONSIDÉRANT que le 5 000\$ non subventionné du projet proviendra du budget « projets spéciaux » du service de l'aménagement en 2012;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Francis Dorion, directeur général adjoint, à signer au nom et pour le compte de la MRC le contrat de service, au montant forfaitaire de 50 000\$, avec *Loisir et Sport Montérégie* relativement à la réalisation d'un plan stratégique visant le développement d'un réseau intermunicipal de sentiers multifonctionnels.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

**AUTORISATION DE PROCÉDER AU SECOND PAIEMENT À L'ORDRE DU GRAPP
POUR LE PROJET PDZA D'ACCÈS A LA TERRE**

316-0911

CONSIDÉRANT que le 15 février 2011, par le biais de la résolution 51-0211, le conseil a octroyé un contrat de service au *Groupe de réflexion et d'actions sur le paysage et le patrimoine* (GRAPP) pour créer une stratégie de l'accès à la terre ; projet découlant directement des conclusions du PDZA;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le second paiement de 8 000\$ à l'ordre du GRAPP pour le projet PDZA d'accès à la Terre, suivant le dépôt du rapport préliminaire.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

RAPPORT DU CSP : PROBLÈMES DE VITESSE

Les maires prennent connaissance du problème de vitesse à l'entrée sud de Dunham soit dans la zone de 50 kilomètres/heure sur la rue Principale à partir du chemin Selby. Le Lieutenant Marchand est au fait de cette situation et les opérations de radars ont déjà eu lieu. De plus, le ministère des Transports étudie la possibilité de mettre en place une signalisation ou d'autres mesures pour corriger la situation. La ville de Dunham fait le suivi de ce dossier.

Monsieur Gilles Decelles demande au CSP d'étudier la possibilité d'installer des caméras

radars pour couvrir en tout temps certaines parties du territoire présentant des problèmes d'excès de vitesse.

RAPPEL DE L'INVITATION AU COLLOQUE
« DES JEUNES ACTIFS POUR DES COMMUNAUTÉS EN SANTÉ »

Monsieur Desmarais rappelle aux maires la tenue du colloque « Des jeunes actifs pour des communautés en santé » qui se tiendra à l'Auberge des Carrefours, mardi le 27 septembre prochain. Il est toujours possible de s'inscrire auprès de madame Catherine Lizotte ou de se présenter sur place et de s'inscrire au montant de 25\$/personne.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DU
PROJET JEUNES EN MOUVEMENT BROME-MISSISQUOI, MODIFIÉE PAR
L'ADDENDA 1

317-0911

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la réalisation du projet *Jeunes en mouvement Brome-Missisquoi* fut ratifiée par les parties (incluant les 5 pôles), l'année dernière;

CONSIDÉRANT qu'une modification devait être apportée à l'entente initiale afin de refléter les pratiques adoptées sur le terrain;

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la réalisation du projet *Jeunes en mouvement Brome-Missisquoi*, modifiée par l'addenda 1 fut acheminée aux cinq pôles pour leurs commentaires;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE DUBOIS
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU

D'autoriser Monsieur Robert Desmarais, directeur-général, à signer l'entente relative à la réalisation du projet *Jeunes en mouvement Brome-Missisquoi*, modifiée par l'addenda 1, au nom et pour le compte de la MRC.

ADOPTÉ

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE FMV

318-0911

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Canada et la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) ont créé le Fonds municipal vert (FMV) pour soutenir des projets environnementaux des municipalités canadiennes et notamment accorder des subventions pour des études de faisabilité, des plans de viabilité communautaire et des essais sur le terrain relativement à certains projets;

CONSIDÉRANT que la MRC a déposé son projet, soit l'aménagement d'un stationnement écologique, auprès du FMV;

CONSIDÉRANT qu'une Convention de subvention doit être ratifiée par les deux parties, soit la MRC et la FCM;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :

D'autoriser messieurs Arthur Fautoux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC, la Convention de subvention et le formulaire de certificat d'attestation de fonction et de pouvoir ainsi que tous autres documents officiels nécessaires relativement au projet d'aménagement et d'étude du stationnement écologique de la MRC.

ADOPTÉ

TRAVAUX DE RECHERCHE ET DE SUIVI DU STATIONNEMENT
ÉCOLOGIQUE : MANDAT AUX PARTENAIRES

319-0911

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :

De mandater le comité administratif de la MRC afin que celui-ci autorise la signature des

contrats pour effectuer les travaux de recherche et de suivi du stationnement écologique, comte tenu de l'échéancier que la MRC se doit de respecter.

ADOPTÉ

**MÉDIATION AVEC ST-ALEXANDRE SUR LES DROITS
DES CARRIÈRES ET SABLIERES : RÉOLUTION D'ENTENTE**

320-0911

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Alexandre a fait une demande à la municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi pour la conclusion d'une entente concernant l'attribution des sommes résultant de la perception des droits des carrières et des sablières situées sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'aucune entente n'a été conclue et qu'il s'agit d'un différend au sens de la loi;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Alexandre a demandé à la Commission municipale du Québec d'arbitrer le différend;

CONSIDÉRANT que les parties ont accepté de procéder à une médiation sous les auspices de la Commission;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu des modalités de règlement hors de cour de leur différend;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND
ET RÉSOLU :**

Que la MRC Brome-Missisquoi accepte de ne réclamer aucun droit de la municipalité de Saint-Alexandre en contrepartie de l'acceptation de cette dernière de ne réclamer aucun droit à la MRC Brome-Missisquoi à l'égard des sommes versées au fonds qu'elles peuvent constituer conformément à la Loi sur les compétences municipales, et ce, pour les exercices financiers 2011 à 2015 inclusivement.

Que la MRC Brome-Missisquoi s'engage à ne pas formuler de demande de conclusion d'entente à la municipalité de Saint-Alexandre ou à ne pas s'adresser à la Commission municipale du Québec au cours des exercices financiers 2011 à 2015 inclusivement pour une demande de médiation ou d'arbitrage d'un différend au sujet de l'attribution de sommes résultant de la perception des droits des carrières et des sablières sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexandre durant la même période dans la mesure où la municipalité de Saint-Alexandre fasse de même à l'égard de la MRC Brome-Missisquoi, à l'égard de son territoire;

Que la MRC Brome-Missisquoi ainsi que la municipalité de Saint-Alexandre reconnaissent que cette entente découle d'un contexte particulier et qu'elle ne peut être considérée comme une admission de la part de l'une ou l'autre des parties quant à l'exigibilité de droits pour les exercices financiers subséquents;

Que la présente résolution prenne effet dès l'adoption d'une résolution aux mêmes effets par la municipalité de Saint-Alexandre;

Que les deux résolutions forment une transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil du Québec.

ADOPTÉ

SUIVI DU DOSSIER INTERNET HAUTE VITESSE

321-0911

CONSIDÉRANT la conclusion de l'étude de couverture d'internet haute vitesse sur le territoire de Brome-Missisquoi complétée par l'entreprise Yuvo inc.;

CONSIDÉRANT que 683 adresses pourraient faire l'objet d'un appel de propositions par secteur, soit pour les secteurs 1 à 10 tel qu'identifiés dans l'étude;

CONSIDÉRANT que les autres adresses non desservies pourront recourir au service satellite suivant une demande de subvention de la MRC au MAMROT ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES DECELLES
APPUYÉ PAR TOM SELBY**

ET RÉSOLU:

- D'accepter le rapport final « Étude de disponibilité d'internet haute vitesse » réalisée par Yuvo inc. et de payer la somme de 13 787,37\$.
- De lancer l'appel de propositions le 21 septembre pour la desserte d'internet haute vitesse dans les 10 secteurs identifiés par Yuvo inc, soit pour 683 adresses.
- De demander au MAMROT de conclure une entente avec Barret Xplornet pour desservir 778 adresses par satellite à l'aide d'une subvention.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

MAISON DU TOURISME DES CANTONS DE L'EST :
DEMANDE DE PARTENARIAT DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

322-0911

CONSIDÉRANT que la MRC de La Haute Yamaska est propriétaire et administratrice de la Maison Régionale du Tourisme des Cantons de l'Est (sortie 68) dont le budget 2012 sera de 216 280\$

CONSIDÉRANT que les coûts en 2012 à la charge de la MRC de La Haute Yamaska et ses partenaires s'élèveront à 189 080\$ incluant les frais d'opération, de gestion et de financement;

CONSIDÉRANT que la région de Brome-Missisquoi bénéficie des services d'accueil rendus par la Maison Régionale du Tourisme des Cantons de l'Est (12,0% de la clientèle contre 14,3% pour La Haute Yamaska);

CONSIDÉRANT que suivant le changement de MRC de la ville de Bromont, celle-ci doit participer annuellement au financement de la Maison Régionale du Tourisme des Cantons de l'Est (29 185\$ pour 2011);

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi a versé 25 000\$ en 2011 et que le CLD prévoyait verser environ 4 000\$ pour les droits d'installation d'une télé avec une vidéo promotionnelle;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY DEMERS
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:

De participer au financement de la Maison Régionale du Tourisme des Cantons de l'Est pour une période de trois (3) ans, à compter de 2012 comme suit :

2012	30 000 \$ (incluant la télévision)
2013	31 000 \$ (incluant la télévision)
2014	32 000 \$ (incluant la télévision)

D'entreprendre des démarches de concert avec la MRC de La Haute-Yamaska auprès de Tourisme des Cantons de l'Est afin d'obtenir un financement adéquat pour la « Maison du Tourisme des Cantons de l'Est ».

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT NOTARIÉ POUR L'ÉCHANGE DE
TERRAINS ET LA DÉSIGNATION DE SERVITUDE POUR L'AGRANDISSEMENT DU
STATIONNEMENT

323-0911

CONSIDÉRANT que le Conseil a autorisé l'achat de trois parcelles de terrain appartenant respectivement à l'entreprise Bélanger inc., aux Dentistes Caillé et Gagné et à Monsieur Raymond pour l'agrandissement de son stationnement en 2010;

CONSIDÉRANT que deux actes notariés intervenus entre la MRC et l'entreprise Bélanger inc. ainsi que les Dentistes Caillé et Gagné ont eu lieu au mois de juillet 2011;

CONSIDÉRANT que les services de la notaire Me Lise Gendreau ont été retenus pour la préparation de cet acte notarié pour l'échange de terrain et la désignation de la servitude de passage;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER
APPUYÉ PAR YVON PÉPIN

ET RÉSOLU:

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet ainsi que Robert Desmarais, directeur général à signer l'acte notarié au nom et pour le compte de la MRC avec M. Rosaire Raymond pour l'échange de terrains et une servitude de passage au bénéfice de M. Raymond.

ADOPTÉ

**PRÉPARATION DU FINANCEMENT PERMANENT POUR LES TRAVAUX
D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉDIFICE ET DU STATIONNEMENT**

Monsieur Desmarais informe les maires que lors de la séance du Conseil de novembre le financement permanent sera adopté. Par conséquent, les municipalités ont jusqu'au 11 octobre 2011 pour indiquer à la MRC si elles acquitteront leur portion de paiement en un (1) seul versement.

**ACCEPTATION DES LIVRABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE
CONTRAT DE RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE AÉRIEN POUR LES SITES DE
CARRIÈRES ET SABLIERES**

324-0911

CONSIDÉRANT que par le biais de la résolution 102-0311, le conseil des maires a octroyé un mandat pour la réalisation d'un relevé topographiques aérien à l'entreprise *Groupe info Consult inc.* au montant de 44 305.43\$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE 69 sites de carrières et sablières ont été photographiés;

CONSIDÉRANT QUE le paiement total des frais engagés pour parfaire ledit mandat est conditionnel à l'acceptation des livrables par la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a relevé quelques erreurs superficielles, notamment au niveau des lignes de cassure de pente;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Groupe info Consult inc.* a été avisée de ces erreurs et qu'elle apportera des correctifs dans les plus brefs délais;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU**

Sous réception des livrables corrigés et à la condition que la MRC soit pleinement satisfaite des correctifs apportés, d'autoriser le paiement de 44 305,43 \$ pour le contrat de relevé topographique aérien pour les sites de carrières et sablières effectué par *Groupe info consult inc.*

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

**COURS D'EAU OCTAVE GAUDREAU : REJET DE TOUTES LES SOUMISSIONS ET
ANNULATION DES TRAVAUX PRÉVUS**

325-0911

CONSIDÉRANT que par le biais de la résolution 284-0811, le conseil a autorisé le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien du cours d'eau Octave-Gaudreau;

CONSIDÉRANT que suivant l'étude de conformité des soumissions reçues, la MRC a rejeté l'ensemble des soumissions, incluant la soumission conforme la plus basse, puisque le prix des offres s'avérait trop élevé contenu du court délai pour effectuer les travaux d'entretien;

CONSIDÉRANT que de tel travaux seront reportés au calendrier 2012;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HUSLER
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De rejeter toutes les soumissions et annuler les travaux d'entretien prévus dans le cours d'eau Octave-Gaudreau pour l'année 2011.

ADOPTÉ

**SÉANCE DE TRAVAIL AVEC LES DG DES MUNICIPALITÉS
LOCALES LE 24 OCTOBRE 2011**

Monsieur Desmarais informe les maires qu'une séance de travail avec tous les d.g. des municipalités locales aura lieu au centre administratif de la MRC en après-midi le 24 octobre prochain.

PLANTE ENVAHISSANTE : « ÉRIOCHLOÉ VELUE » (ERIOCHLOA VILLOSA)

M. Martin Bellefroid, maire de la municipalité de St-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River informe le conseil qu'une plante envahissante, l'*éριοchloé velue* (*Eriochloa villosa*), est présente dans le sud-ouest de la MRC. Elle peut faire concurrence aux cultures, notamment le maïs et le soja. Cette plante réduit également le rendement des cultures, posant une réelle menace économique pour les cultivateurs de maïs et de soja. Malheureusement et étrangement, cet « épisode » est trop peu connu. L'*Agence canadienne d'inspection des Aliments* semble vouloir refuser la divulgation de toute information à cet effet, incluant quel agriculteur est touché par cette plante. La MRC tentera de rassembler de l'information pour en traiter lors de la prochaine séance du conseil au mois d'octobre.

SOUPER DE NOËL DES MAIRES

Madame Pauline Quinlan, mairesse de Bromont, propose la candidature de Bromont pour tenir le souper de Noël des maires au retour des Fêtes au mois de janvier 2012. Elle vérifiera cette possibilité qu'elle confirmera à la prochaine séance du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée à 23h00.

ADOPTÉ



Arthur Fauteux, préfet



Me Vanessa Couillard, greffière

Ledit procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.